

NOTICE GESTION DES DECHETS

Source RPQS 2019

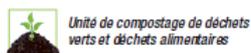
La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais exerce les compétences collecte et traitement des déchets ménagers sur l'ensemble de son territoire. Cette compétence est mise en œuvre par le Service Gestion des déchets (en régie) selon des activités étroitement liées :

- La collecte des déchets ménagers
- Les déchèteries
- Les relations usagers, la prévention et le tri
- Le traitement des déchets
- Le garage

Il n'est signalé aucune problématique liée à la collecte des déchets sur la commune.

Les installations de gestion des déchets

- Le Site écologique de La Buisse comporte :
 - Une unité de compostage de déchets verts
 - Une unité de compostage de déchets alimentaires
 - Un centre de tri des emballages recyclables et de transit des cartons bruns, des papiers et du verre
 - Un quai de transfert des ordures ménagères résiduelles qui sont reconditionnées en semi pour un traitement dans l'Usine de Valorisation Énergétique d'Athador
- Le territoire du Pays Voironnais dispose en outre d'un réseau de 8 déchèteries.



Collecte et traitement des déchets

Production totale de déchets pour la collectivité : **55 518 t**

Production de déchets par habitant : **596 kg/hab**

Sur l'année 2019, les quantités de déchets produits sur le Pays Voironnais sont en légère hausse de 1,2%.

FLUX DE DÉCHETS (données Compta-Coût 2019)				Production en kg par habitant			
	Tonnage 2018	Tonnage 2019	Évolution 2018/2019	Rappel 2018	2019	Évolution 2018/2019	Médiane Auvergne- Rhône-Alpes 2018**
	Ratio kg/hab.						
Déchets résiduels	17823	17818	-0,0%	191,3	191,2	-0,1%	208
Verre	3110	3109	-0,0%	33,4	33,4	-0,1%	33
Papiers	1856	1846	-0,5%	19,9	19,8	-0,5%	44
Emballages	2148	2264	5,4%	23,1	24,3	5,2%	44,1***
Déchets des déchèteries (hors gravats)	19842	20445	3,0%	212,9	219,4	3,0%	212
Déchets alimentaires*	1496	1346	-10,0%	24,4	20,9	-14,4%	43
Déchets des professionnels - cartons	510	542	6,3%				
Déchets des professionnels - déchets verts	1336	1376	3,0%				
Déchets des collectivités (encombrants, incinérables, déchets verts)	1146	1233	7,6%				
TOTAL	49267	49979	1,4%	528,7	536,3	1,4%	497
TOTAL avec gravats et PCT des professionnels	54868	55442	1,0%	588,8	594,9	1,0%	

■ DÉCHETS RÉSIDUELS

Le tonnage ne connaît pas d'évolution en 2019 alors que beaucoup de collectivités ont subi des hausses en 2019 avec la reprise économique. On constate ainsi un ratio kg/hab. 8% en dessous de la médiane régionale sur la même typologie d'habitat, dite mixte urbain. Cependant, les coûts à l'habitant et à la tonne accusent une hausse de 5% mais principalement due au non-rattachement à l'exercice 2018 de la facture d'incinération de décembre 2018 de 195k €. Le coût à l'habitant reste inférieur à la médiane régionale.

■ VERRE

La performance à l'habitant est dans la médiane régionale avec 33kg/hab. Les coûts à l'habitant et à la tonne sont un peu élevés du fait du début d'amortissement des PAV verre mis en place en 2018 pour densifier le maillage et répondre à la fin de la collecte en porte-à-porte. Parallèlement, le transport du verre des plates-formes de stockage jusqu'à la verrerie pourrait être financièrement optimisé; cet axe d'amélioration sera une priorité en 2020.

■ PAPIERS - EMBALLAGES

Le tonnage de papiers collecté en porte-à-porte et en PAV est stable comparé à 2018 (-0,5%) mais, au global sur la collectivité, ce flux est en recul de 6,5% (voir Partie 4-A du présent document). Ce résultat est dû à un transfert des papiers des ex-bennes papiers de déchèterie vers les PAV papiers installés en entrée de chaque déchèterie. Au niveau du coût HT, on constate de fortes variations sur ces 2 flux. Celles-ci s'expliquent par un changement dans la clé de répartition des charges de collecte pour se mettre en conformité avec les conventions nationales Compta-Coût. En effet, les charges de collecte étaient auparavant réparties en fonction des volumes des compartiments des bennes bi-compartmentées, à savoir 70% emballages et 30% papiers, alors qu'en 2019 elles sont réparties en fonction des charges variables (au pro-rata du nombre de tournées et à 50/50 entre les 2 flux). On observe ainsi que la somme des coûts globaux sur ces 2 flux est sensiblement stable en comparaison à 2018 (-7k €), illustrant bien ce principe de vases communicants pour ces flux collectés simultanément.

Les coûts à l'habitant et à la tonne restent élevés par rapport à la médiane régionale en raison d'un service en porte-à-porte avec flux séparés coûteux. Le passage à une simplification du geste de tri pour l'habitant en 2020 avec la collecte de ces emballages et papiers en mélange permettra une optimisation des coûts de collecte.

■ DÉCHETS DES DÉCHÈTERIES

Les déchèteries ont accueilli 3% de déchets supplémentaires en 2019, ce qui est significatif sur ces volumes et se traduit par un dépassement de la médiane régionale.

Les coûts subissent une hausse importante en raison de plusieurs facteurs :

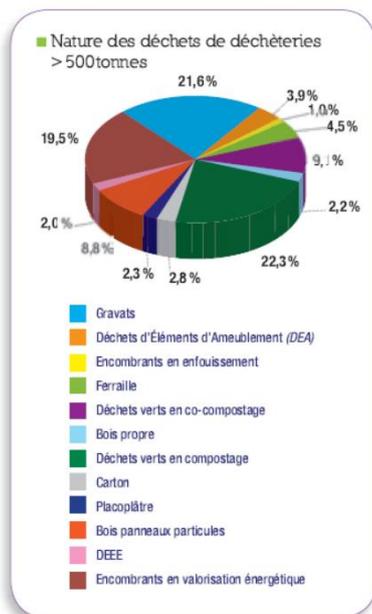
- une chute de 200k des produits en comparaison à 2018 à relier à une baisse des cours de revente des matières et une diminution des prestations refacturées à d'autres services du Pays Voironnais,
- une hausse de 200k du cumul des charges de structure, de communication et de prévention. Celle-ci peut vraisemblablement être rapprochée à la révision des clés de répartition intervenue en 2019 associée à la hausse tous flux confondus sur ces 3 lignes de dépenses.

■ DÉCHETS ALIMENTAIRES

Les tonnages sont, cette année encore, en forte baisse avec - 10% (voir explications Partie 4-A du présent document). L'évolution du coût global sur ce flux s'explique par le même mécanisme que décrit ci-dessus pour les emballages-papiers, à savoir une évolution de la clé de répartition des charges de collecte de 70/30 à 50/50 avec les déchets résiduels qui sont collectés simultanément.

Les déchets résiduels de la collecte sélective, les refus de tri et de compostage, ainsi que les déchets incinérables déposés en direct au quai de transfert sont traités par incinération avec valorisation énergétique. Dans l'usine Athanor, à la Tronche, propriété de Grenoble Alpes Métropole et gérée par la compagnie de Chauffage intercommunale de l'agglomération grenobloise.

Le réseau de déchetteries



- Tonnage 2018 : 25 441,8 T
- Tonnage 2019 : 25907,7

Les quantités de déchets déposées en déchèteries dans le Pays Voironnais, avec 262,1 kg/habitant, restent très élevées au regard des objectifs du Plan Départementale d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PEDMA) de l'Isère qui visait un ratio de 218 Kg/habitant en 2012 en moyenne pour le Département.

Collecte au gymnase



Collecte au marché aux Cerises



Bien qu'aucune problématique ne soit recensée, il ressort quand même une prise en compte insuffisante de l'aménagement d'aires de stockage collectif ou individuel. Dans le cas de constructions anciennes, le manque de place dans des architectures non prévues, est un facteur aggravant.

Aux Saix



Aux centre bourg



Dans le règlement du PLU, il impose aménagement d'aires dédiées :

Le stockage des déchets ménagers ou toute autre aire de stockage doit être organisé :

- Soit dans des locaux fermés,
- Soit sur des aires spécialisées aménagées composées :
 - de parois bâties pleines ou ajourées d'une hauteur minimum de 1,60 mètre,
 - d'écrans végétaux. La hauteur minimale lors de la plantation est de 1,50 mètre,
 - d'une combinaison des deux.